



Montreuil, le 20 février 2026

LA CONFÉRENCE SALARIALE DU 18 FÉVRIER 2026 Ils nous prennent pour des imbéciles et nous méprisent.

Commencée à 14h30, la conférence salariale n'aura pas duré très longtemps. Une heure et demie pour que les organisations syndicales dont la CGT, FO Action Sociale, SUD et CFTC s'expriment ou lisent leurs déclarations liminaires, qui s'avèrent complémentaires. Même, certaines parties des interventions patronales rejoignent les nôtres : augmentation des salaires, financement insuffisant, problématique de la baisse d'attractivité.

De son côté, la DGCS s'est dit représenter l'État, qui n'a pas daigné venir en personne !

La DGCS a alors rendu hommage aux professionnel-le-s -sic- ; précisé la volonté gouvernementale à répondre notamment à la baisse d'attractivité « à l'appui du travail de l'IGAS », par une « *action cohérente ministérielle* », où il faut faire « *connaître nos métiers* » et « *intensifier le recrutement des apprenti-e-s, des contrats professionnels et avoir des stagiaires* ».

Cela sans budget complémentaire, sans aucune annonce d'évolution des taux directeurs, de la GVT et encore moins d'une, même infime, augmentation des salaires. Cependant, la DGCS continue et dit que « *Notre secteur doit être porteur de sens* ». Quel sens, si ce n'est non pas l'attractivité mais l'attraction vers le moins disant, le bas, l'inexistant.

AXESS précise ses desideratas, mais force est de rappeler qu'à aucun moment de l'année passée, et pas plus lors de la conférence salariale, ils ne sont engagés à une position qui obligerait l'état à revoir sa copie.

En fin de conférence, la DGCS rappelle son engagement à aller vers l'avenant 72 de la BAD et l'OPP pour la branche.

Nous n'avons pas d'opposition de principe à l'existence d'une OPP sur la BASS mais comment peut-on parler de prévention primaire quand l'existant des conditions salariales maintient les salarié-e-s dans la précarité financière des fins de mois qui commencent le 15. Quand des risques professionnels, risques physiques, psycho-sociaux sont générés par des conditions de travail délétères, l'OPP pourra-t-elle traiter de la souffrance au travail, des inaptitudes, des arrêts maladie, des accidents du travail, des turn-over ? Et il faudrait qu'elle soit suffisamment dotée. Là encore aucun engagement.

La DGCS nous a dit d'être lucide, raisonnable. Mais qui l'est ?

Comment peut-on continuer à dire cela, sans finalement nier l'évidence d'un secteur où il suffirait d'investir pour résoudre en grande partie la problématique. Et de quelle lucidité parle-t-on ? La nôtre rappelle la réalité : la prostitution, les violences, les viols et la mort dont les enfants, les adolescent-e-s et adultes accompagnés ne sont pas protégés-e-s.

Sans vouloir plagier, j'ai retenu cette phrase : « *la conférence sociale sera-t-elle la répétition d'un mépris de classe tant pour les personnes accompagnées que les professionnelles ?* » Force est de constater que OUI...une année de plus.

L'appel à la mobilisation du 8 au 15 mars, avec un point d'orgue le 10 mars prend encore plus sens. Elle sera alors l'expression des salarié-e-s. Une expression directe hors des écrans d'une conférence salariale qui ne se tient même plus en présentiel.